

A11 – LES RÈGLES D'URBANISME DANS L'IMMOBILIER

(Un levier stratégique pour développer vos ventes de biens)

Formation commerciale pour mise à jour et perfectionnement des connaissances professionnelles
PROGRAMME DÉTAILLÉ ET SÉQUENCES DE LA FORMATION

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender l'urbanisme applicable
- Comprendre l'application des règlements d'urbanisme et les mettre en pratique
- Mettre en pratique les règles d'urbanisme pour valoriser un bien immobilier
- Comprendre l'utilité et les usages des déclarations administratives obligatoires

PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS

- Pour toute personne au service commercial d'un promoteur immobilier
- Pour agents immobiliers et collaborateurs commerciaux (négociateurs, mandataires)
- Pour tout professionnel du financement immobilier et de la gestion de patrimoine
- Aucun prérequis

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Face à face pédagogique en temps réel entre le formateur et les stagiaires
- Alternance d'exposés théoriques et d'exemples pratiques
- Support numérique et classeur pédagogique
- Evaluation par QCM et études de cas
- **Durée : 14 heures – 2 jours**
- Accessible aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap : nous consulter pour toute information complémentaire

TARIFS

(Financement possible par votre OPCO ou FAF, nous consulter)

- **Formule inter « ALL-IN » :** **590€/stagiaire** (salle de réception, repas et collations inclus)
(De 8 à 16 stagiaires)
- **Formule inter « VIRTUAL » :** **490€/stagiaire** (en visioconférence)
(De 6 à 12 stagiaires)
- **Formule « EXCLUSIVE » :** **990€/stagiaire** (dans nos locaux ou en visioconférence)
(1 seul stagiaire)
- **Formule intra « OFFICE » :** **3.990€/groupe** (dans vos locaux)
(De 6 à 12 stagiaires)

DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE DE L'ACTION DE FORMATION

1^{ère} journée

- Déterminer la constructibilité d'un bien, d'un terrain
- Déterminer la constructibilité d'un terrain vierge (-> PLU)
- Déterminer les agrandissements possibles d'un bien (-> PLU)
- Approche budgétaire d'une potentielle construction
- Étude de cas
- Test de connaissances

2^{ème} journée

- Les démarches d'urbanisme qui précèdent les constructions
- Le certificat d'urbanisme, outil optionnel mais parfois très utile
- La déclaration préalable, le permis de construire, le permis d'aménager, le permis de démolir, quels types de travaux sont concernés ?
- La demande d'autorisation administrative et les décisions qui en découlent
- Que faire une fois l'autorisation administrative obtenue ?

CONTRÔLE DES ACQUIS

QCM, étude de cas